

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023
Délibération N°2023-142



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 31
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseiller excusé et non représenté : 0
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 31
Votes contre : 3
Abstention : 0

L'an 2023, le jeudi 16 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 9 novembre 2023, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEBRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (31)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, TAUSSAT Régine, VARSY Florence, VIDAL Sarah, Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, NICOLAS Olivier, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEBRE Christian, TIXIER Alain.

Conseillers excusés et représentés (3)

Monsieur FERRAND Bernard a donné pouvoir à Monsieur TEYSSEBRE Christian
Madame SOUNILLAC Marie-France a donné pouvoir à Monsieur RUBIO Frédéric,
Monsieur VIDAMANT François a donné pouvoir à Madame BEZOMBES Martine.

Conseiller absent non représenté (1)

Monsieur COMBET Arnaud

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABBOU

DELIBERATION N°2023-142 - TARIFS 2024 - VILLE DE RODEZ

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de répertorier comme suit dans un recueil unique l'ensemble des tarifs applicables aux services proposés par la Ville de Rodez pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024) :

Annexe 1 : AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Annexe 2 : STATIONNEMENT PAYANT et FOFIT POST STATIONNEMENT

Annexe 3 : FOURRIERE DE VEHICULES

Annexe 4 : CIMETIERE

Annexe 5 : ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Annexe 6 : CUISINE CENTRALE - RESTAURATION SCOLAIRE ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE et prestations extérieures

Annexe 7 : MEDIATHEQUE/LUDOTHEQUE

Annexe 8 : MAISONS DE QUARTIER

Annexe 9 : SALLES MUNICIPALES

Annexe 10 : ANIMATIONS LOISIRS

Annexe 11 : VIDE GRENIER

Annexe 12 : MATERIEL MUNICIPAL

Annexe 13 : AMPHITHEATRE - MISE A DISPOSITION DE LA GRANDE SALLE

Annexe 14 : EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20231116-DEL2023142-DE
Reçu le 23/11/2023

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023
Délibération N°2023-142

La Commission Ville Responsable et solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal par 31 voix pour et 3 voix contre (Mesdames Mathilde FAUX, Sarah VIDAL et Monsieur Jean-Michel COSSON), approuve les tarifs 2024 de la Ville de Rodez et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Signé : Nadia ABBOU
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÈDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 23 novembre 2023
Transmise en Préfecture le 23 novembre 2023

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Conseil municipal du 16 novembre 2023

Annexe 1

**AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFS 2024**

Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Toute demande doit être adressée au minimum 20 jours avant la date d'installation souhaitée. Passé ce délai, la Mairie se réserve le droit de refuser toute demande ou d'appliquer une majoration de 25 % sur les tarifs en vigueur.

La caution sera débitée en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures avant, et en cas de dégradation du domaine public ou de l'équipement communal mis à disposition, indépendamment des frais de nettoyage ou de remise en état des équipements dégradés.

1/ Tarifs foires et marchés et forfait électricité

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal permanent N°AG 15-517 en date du 20 juillet 2015 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il convient de fixer les montants des droits de place selon la grille jointe.

Pour inciter les commerçants à rester présents à l'année sur les marchés, il est proposé de conserver une réduction de 10 % sur l'abonnement annuel par rapport à la présence au coup par coup, et de reconduire le coût de cette présence occasionnelle et dans les mêmes proportions les abonnements électricité annuel et semestriel.

Primeurs - Maraîchers - Producteurs	Tarifs
Par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Abonnement par marché par mètre linéaire	38 €

Déballeurs et Marchands Forains	Tarifs
<u>Marchands forains avec étalage de marchandises</u>	
Jours ordinaires par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Jour de foire par mètre linéaire (ou moins) et par jour	3 €
Présents aux marchés - par an et mètre linéaire	38 €
Présents aux marchés - pour 6 mois et par mètre linéaire	22 €
Présents aux foires par an et par mètre linéaire	12 €
<u>Marchands ambulants</u>	
Par véhicule et par jour	10 €
Par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	220 €

Marchés spécifiques	Tarifs
Marché chrysanthèmes par mètre linéaire	19 €
Caution	104 €
Marché aux sapins par mètre linéaire	14 €
Caution	104 €
<u>Marchés de Noël</u>	
Plein air par mètre linéaire pour la durée du marché	32 €
En chalet pour la durée du marché	450 €
Caution	150 €

Tarifs installation électrique	Tarifs
Par marché	5 €
Abonnement annuel	71 €
Abonnement semestriel	36 €

2/ Tarifs de la Fête foraine, cirques et animations diverses

Fêtes	Tarifs
Baraque forfait Baraque moins de 58 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Baraque plus de 58 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	580 €
Manège forfait Manège moins de 121 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Manège de plus de 121 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	720 €
Attraction en "zone bleue"	375 €
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	82 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	77 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	40 €
Participation financière au branchement électrique	53 €

Manège enfantin	Tarifs
Manège enfantin moins de 30 m ² (hors fête foraine)	5€ par jour d'occupation
Chaque occupant se chargera de faire installer un compteur électrique	

Cirques	Tarifs
Grands cirques (plus de 700 places) 1 ^{er} jour Jours supplémentaires	500 € 300 €
Petits cirques (moins de 700 places) 1 ^{er} jour Jours supplémentaires	300 € 200 €

Animation et spectacles divers (par m ² et par jour)	Tarifs
1 ^{er} Par jour supplémentaire	1 € 2 €

Places	Tarif par jour	Caution
Place du Bourg	500€	1000€
Place de la Cité	1000€	1000€
Place Foch	1000€	1000€
Place d'Armes	1500€	1000€
Esplanade des Rutènes	1000€	1000€
Place Eugène Raynaldy	500€	1000€

3/ Occupations du domaine public

Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	Tarifs
Par véhicule ou matériel et par jour	20 €
Taxi par an	200 €

Permission de voirie	Tarifs
Forfait pour toute permission	20 €
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,20 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
Zones hypercentre et centre	7 €
Zones boulevards et périphériques	3 €

Kiosque - Extension commerciale	Tarifs
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	300 €
Extension commerciale permanente par m ² et par an	110 €

Etalage - Stand de vente	Tarifs
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente	
Zone centre-ville - par m ² et par an	45 €
Zones hors centre-ville - par m ² et par an	25 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	20 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	20 €
Bacs à fleurs - par m ² et par an	20 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	45 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	65 €
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	65 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	65 €
Tout dispositif de présentation de carte postale	15 €

Véhicules de livraison (scooter etc.)	Tarifs
Par véhicule stationné sur le domaine public / an	50 €

4/ Travaux

Travaux pour le compte d'un tiers	Tarifs
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	26 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	60 €
Réfection d'un m ² de chaussée d'enrobé	86 €
Réfection d'un m ² de trottoir d'enrobé	58 €
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	11 €
Réfection d'un m ² de pavés	341 €

5/ Terrasses

Considérant que tout mois entamé est dû ;

Considérant que l'occupation du domaine public non autorisée ou toute absence de déclaration du domaine public sera soumise à une taxation d'office comme précisée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant qu'il convient de maintenir une distinction de deux zones définies comme suit :

Zone 1 : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplex, l'ensemble des boulevards du tour de Ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre.

Zone 2 : toute la Ville hors zone 1.

Terrasses fermées (type véranda)	Tarifs
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	110 €

Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	Zone 1	Zone 2
Terrasses par m ² et par mois	5 €	4 €

Taxation d'office	Tarifs
Pour occupation du domaine public non autorisée (par jour après mise en demeure)	200 €

6/ Occupation du parking du Val de Bourran

Salons et foires exposition Val de Bourran	Tarifs
Parking chemin de Corniche par semaine	300 €
Plateau supérieur Val de Bourran par semaine	1200 €
Plateau inférieur Val de Bourran par semaine	1500 €
Cauton	2000 €